

UN DOCUMENT
A CONSERVER !



Risques majeurs : adoptez les bons réflexes

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LE MOT DU MAIRE

La sécurité des habitants de notre commune qu'ils soient résidents permanents, occasionnels ou de passage, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'article L125-2 du code de l'environnement stipule que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques qu'ils encourent et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le "Document d'Information Communaile sur les Risques Majeurs" : le DICRIM récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle pour chacun de ces risques la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune vous indiquant les points essentiels.



Nous sommes concernés par les risques suivants :

- 1 - Le risque "inondations terrestres et maritimes".
- 2 - Les risques météorologiques et leurs phénomènes : tempêtes, orages, neige, verglas...
- 3 - Le risque lié au transport de matières dangereuses.
- 4 - Le risque sismique.
- 5 - Le risque mouvement de terrain.



Ce document, élaboré à partir du "Porter à Connaissance sur les Risques" spécifiques à ANGLES édité par les services de l'Etat, et prenant en compte l'antériorité de notre commune mais aussi son évolution possible sera amené à subir des modifications, des adaptations.

Le document complet : le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE pourra être consulté en mairie.

Je souhaite que cette information essentielle et indispensable participe à notre "mieux vivre avec toujours plus de sécurité dans notre commune".

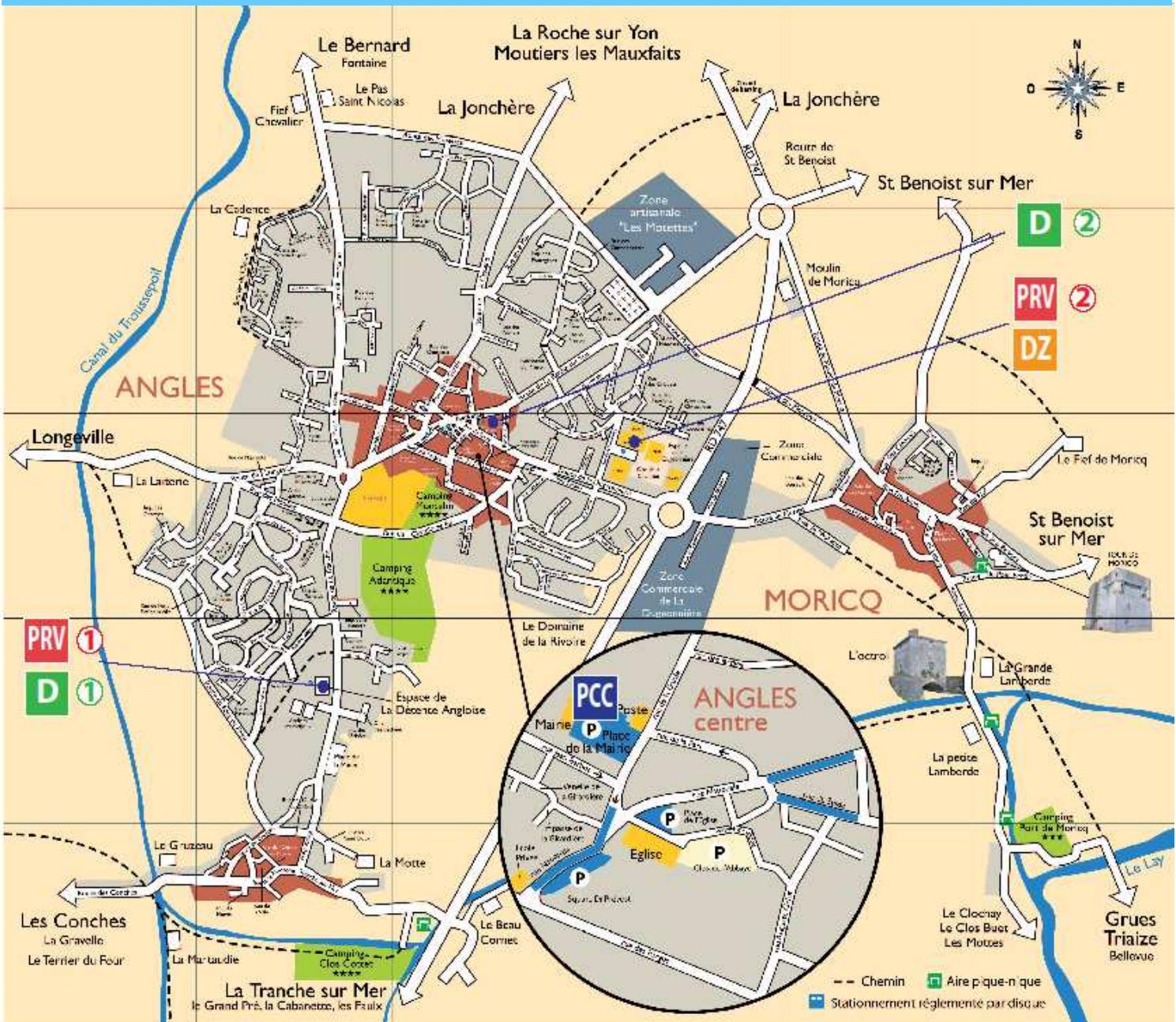


Votre Maire,

Catherine BERTHAUX.

LES MOYENS D'ALERTE DE LA MUNICIPALITE

- Information du risque et message d'alerte sur le site internet de la ville (www.angles.fr), ainsi que sur la porte de la mairie.
- La circulation du véhicule de la Police Municipale équipé d'une Rampe lumineuse avec un haut parleur intégré.
- La sirène de la caserne des pompiers en partenariat avec le SDIS en cas d'alerte maximum.
 - Début de l'alerte:** Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.
 - Fin de l'alerte:** Il n'y a plus de danger: la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes



PCC Poste de Commandement Communal - Mairie

DZ Drop Zone (Zone Hélicoptère) - Stade

PRV Point de Rassemblement des Victimes et Lieu d'Accueil pour la Population

① Salle Polyvalente - ② Salle omnisports

D Défibrillateur - ① Salle polyvalente - ② Service Municipal du Tourisme



Inondation terrestre

Suite à la prescription par la préfecture du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), ANGLES est concernée par les crues du LAY.

N'oublions pas que la commune comprend aussi 2247 hectares de marais.



AVANT

- ⇒ Mettez hors d'eau meubles / objets précieux / produits polluants
- ⇒ Coupez gaz et électricité
- ⇒ Obturez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres,...
- ⇒ Stationnez les véhicules sur des points hauts
- ⇒ Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités

PENDANT

- ⇒ Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut (colline) ou montez à l'étage
- ⇒ N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRÈS

- ⇒ Informez les autorités de tout danger
- ⇒ Apportez une première aide aux voisins
- ⇒ Dans votre maison : aérez / désinfectez à l'eau de javel / chauffez dès que possible / ne rétablissez le courant qu'après avis d'un technicien compétent
- ⇒ Évaluez les dommages et contactez votre assureur

LES BONS REFLEXES



Eloignez vous rapidement de la monté des eaux



Fermez les volets et les fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Gagnez un point haut



Ecoutez les messages d'Alerte



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Vent violent Orage

Météo France couvre ces dangers par une vigilance météo:

- **En cas d'alerte Orange**, de vents compris entre 100 et 130 km/h sont prévus, soyez très vigilant.
- **En cas d'alerte Rouge**, le vent souffle à plus de 130 km/h, une vigilance absolue s'impose.



AVANT

- ⇒ Limitez vos déplacements, si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation
- ⇒ Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, meubles de jardin)
- ⇒ Rentrez les animaux
- ⇒ Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral

PENDANT

- ⇒ Limitez votre vitesse sur route
- ⇒ Débranchez les appareils électriques
- ⇒ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ⇒ N'intervenez pas sur les toitures
- ⇒ Ne bravez ni les intempéries ni l'océan qui peuvent vous emporter

EN CAS D'ALERTE ROUGE :

- ⇒ Restez chez vous
- ⇒ Le cas échéant, gagnez un abri en dur n'en sortez pas

APRÈS

- ⇒ Ne touchez pas aux câbles électriques
- ⇒ Informez les autorités de tout danger

LES BONS REFLEXES



Mettez
vous à
l'abri



Fermez les
volets et les
fenêtres



Coupez le
gaz et
l'électricité



Ecoutez
les messages
d'Alerte



Ne téléphonez
qu'en cas
d'urgence vitale



Transport de matières dangereuses

La COMMUNE d'ANGLES est traversée par plusieurs **routes départementales** (RD 747, RD 1, RD 70, RD 46b) sur lesquelles circulent des marchandises dangereuses.



AVANT

⇒ Identifiez un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions

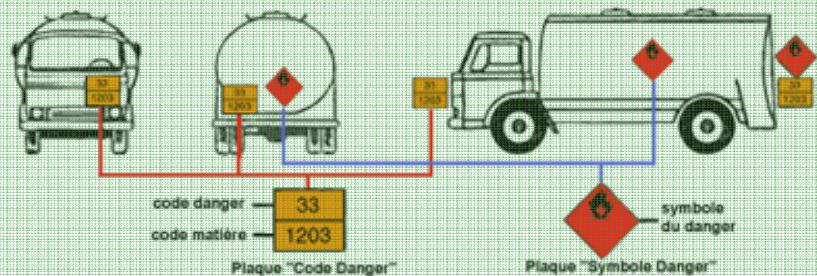
PENDANT

TÉMOIN D'UN ACCIDENT

⇒ Donnez l'alerte aux services de secours

Dans le message d'alerte, précisez si possible :

- le lieu exact
- le moyen de transport poids-lourd
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite,...
- décrire les panneaux présents sur le camion



⇒ Protégez la zone pour éviter un « sur-accident » : Balisez les lieux du sinistre / Faites éloigner les personnes à proximité / Ne fumez pas

FUITE DE PRODUIT / NUAGE TOXIQUE

⇒ Ne touchez pas le produit / en cas de contact : lavez-vous et changez-vous

⇒ Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

⇒ Rejoignez le bâtiment le plus proche

⇒ **Confinez-vous** : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air

APRÈS

⇒ Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations

LES BONS REFLEXES



Mettez vous à l'abri



Calfeutrez les fenêtres et les aérations



Ecoutez les messages d'Alerte



Evitez toutes létinçelles



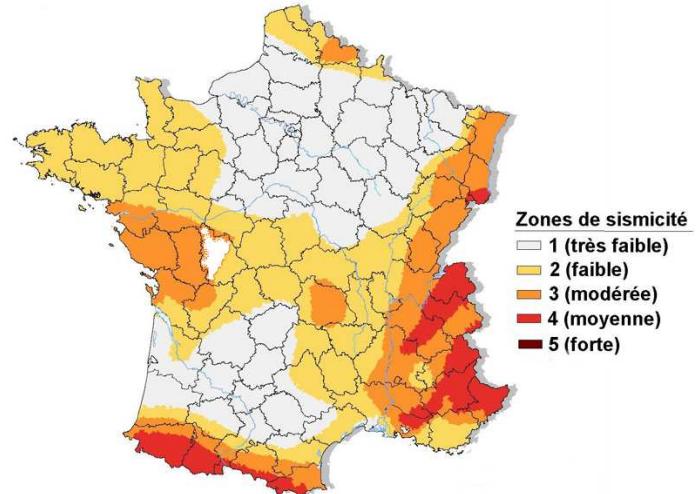
Contactez immédiatement les Pompiers



Séisme

Depuis le 1er mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modéré).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs locataires de ce risque sur la commune.



AVANT

- ⇒ Repérez les points de coupure du gaz / eau / électricité

PENDANT

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme

A L'INTERIEUR :

- ⇒ Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- ⇒ Eloignez-vous des fenêtres

A L'EXTERIEUR :

- ⇒ Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres...)

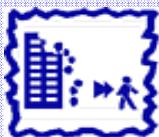
EN VOITURE :

- ⇒ Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses

APRÈS

- ⇒ Après la 1^{ère} secousse, méfiez-vous des répliques
- ⇒ Coupez l'eau, l'électricité, le gaz
- ⇒ En cas de fuite de gaz ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- ⇒ Eloignez-vous des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée
- ⇒ Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

LES BONS REFLEXES



Eloignez vous des Bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



A l'intérieur, abritez vous sous un meuble solide



Ecoutez les messages d'Alerte



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale



Mouvement de terrain

La géologie et l'histoire de la commune d'ANGLES montrent que nous sommes concernés par les mouvements de terrain suivants :

- Le retrait-gonflement des argiles
- Les effondrements de cavités souterraines



AVANT

- ⇒ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

- ⇒ Le retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

- ⇒ Les effondrements de cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains hors mine, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

PENDANT

- ⇒ Formation d'une cavité, fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas

- ⇒ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou susceptible de s'effondrer

- ⇒ A l'intérieur, dès les premiers signes: évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

APRES

- ⇒ Informez les autorités suivant l'importance, Mairie, Gendarmerie, Pompiers

- ⇒ Evaluez les dangers puis les dégâts

- ⇒ Prenez contact avec votre assurance

LES BONS REFLEXES



Cavité en formation éloignez vous immédiatement



Eloignez-vous des bâtiments menaçant



Cavité en formation
Contacter la Mairie ou la Gendarmerie.

Les bons réflexes dans tous les situations



Préparez votre Kit

Sécurité

- ⇒ Radio à pile.
- ⇒ Lampes de poche (avec piles de rechange).
- ⇒ Réserve d'eau potable et de nourriture.
- ⇒ Papiers personnels.
- ⇒ Médicaments urgents.
- ⇒ Vêtements de rechange.
- ⇒ Couvertures.



Informez-vous en écoutant la radio

Et respectez les consignes données par les autorités

Alouette: 91.5 MHz

France Bleu Loire Océan: 96.9 MHz

RCF: 93.9 MHz



Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours



Evacuez ou confinez-vous

Selon la nature du sinistre



Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent

Ils sont en sécurité et pris en charge.

Numéros Utiles

Mairie : Tel 02 51 97 52 24

Fax 02 51 97 50 73

Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Météo France : 02 40 05 29 30

Préfecture : 02 51 36 70 85